

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 21 novembre 2023, à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
- M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

Sont absentes:

M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Me Caroline Tremblay, directrice générale

Me Marie-Josée Couture, greffière

Me Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 31, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

2023-570

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point retiré:

Bâtiments, parcs et espaces verts — Directives de changement DC-01 et DC-02
 — DG3A inc. — Contrat de services professionnels — Agrandissement, réaménagement et mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville — APO-2020-012

Point ajouté :

 Travaux publics — Demande de permis d'exécution des travaux — Canadien National — Réfection du dépôt à neige de la rue de Hambourg.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Les listes suivantes sont déposées :

- liste des chèques et dépôts émis du 6 octobre au 6 novembre 2023 pour un montant de 3 953 641,92 \$;
- liste des dépenses par approbateurs du 6 octobre au 6 novembre 2023 pour un montant de 13 435 366,43 \$;
- liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 octobre 2023 pour un montant de 422 366,01 \$;
- liste des débits institutionnels du 1^{er} au 30 septembre 2023 pour un montant de 591 755,70 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 8 au 21 novembre 2023 est déposée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2023-571

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 NOVEMBRE 2023 - RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 8 novembre 2023.

2023-572

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 NOVEMBRE 2023 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 22 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2023-618 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et le renouvellement d'abonnements Adobe Cloud Entreprise (Appel d'offres public 88833)
- AP2023-633 Contrat pour le soutien et la maintenance des logiciels Csoft et HydroWeb (Dossier 89139)
- BE2023-130 Entente entre la Ville de Québec et Manif d'art, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement Manif d'art 11 La biennale de Québec, en 2024
- FN2023-045 Règlement N° 427 décrétant un emprunt n'excédant pas 7 000 000 \$ concernant des études et travaux préalables pour le *Réseau express* du *Réseau de transport de la Capitale* (RTC)
- FN2023-065 Nomination d'une assistante-trésorière
- AP2023-595 Contrat pour la maintenance et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines (VIP) (Dossier 89028)
- AP2023-605 Entente entre la Ville de Québec et *Microsoft Canada inc.* pour l'entretien et le soutien *Microsoft* de type *Entreprise Dynamics* (Dossier 88410)
- AP2023-606 Entente entre la Ville de Québec et *Microsoft Canada inc.*, pour l'entretien et le soutien *Microsoft* de type *Entreprise* (Dossier 88411)
- AP2023-607 Entente entre la Ville de Québec et *Microsoft Canada inc.*, pour les offres infonuagiques de solutions *IAAS*, *PAAS* et *SAAS Azur* (Dossier 88412)
- AP2023-609 Contrat d'entretien et de soutien *Microsoft* de type *Entreprise On Prem* (Dossier 88415)
- AP2023-639 Entente entre la Ville de Québec et Revenu Québec relativement au service en conservation des documents semi-actifs (Dossier 89211)
- AP2023-642 Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien sanitaire sur demande (Appel d'offres public 88464)

- AP2023-647 Adhésion de la Ville de Québec à un contrat à commandes de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales* et conclusion d'un contrat de soutien pour les logiciels *Vmware* (Dossier 89197)
- DE2023-517 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle pour un mur anti-crue et d'une servitude réelle et temporaire de passage et de construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur la rue Saint-Eugène, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 313 067 du cadastre du Québec Ville de L'Ancienne-Lorette
- DE2023-518 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et temporaire de passage et de construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur la rue Saint-Eugène, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 313 093 du cadastre du Québec Ville de L'Ancienne–Lorette
- DE2023-519 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et temporaire de passage et de construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur la rue Saint-Eugène, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 313 092 du cadastre du Québec Ville de L'Ancienne–Lorette
- DE2023-520 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle pour un mur anti-crue et d'une servitude réelle et temporaire de passage et de construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur la rue Saint-Eugène, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 313 307 du cadastre du Québec Ville de L'Ancienne–Lorette
- DE2023-539 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle pour un mur anti-crue et d'une servitude réelle et temporaire de passage et de construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur la rue Michel-Fragasso, connu et désigné comme étant des parties du lot 4 505 754 du cadastre du Québec Arrondissement des Rivières
- DE2023-544 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle pour un mur anti-crue et d'une servitude réelle et temporaire de passage et de construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur la rue Saint-Henri, connu et désigné comme étant des parties du lot 6 422 410 du cadastre du Québec Ville de L'Ancienne-Lorette
- DE2023-553 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle pour un mur anti-crue et d'une servitude réelle et temporaire de passage et de construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur la rue Saint-Léandre, connu et désigné comme étant des parties du lot 6 268 241 du cadastre du Québec Ville de L'Ancienne-Lorette
- DE2023-555 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle pour un mur anti-crue et d'une servitude réelle et temporaire de passage et de construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur la rue Saint-Léandre, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 313 089 du cadastre du Québec, et trois parties d'un terrain situé en territoire non cadastré Ville de L'Ancienne-Lorette
- DE2023-589 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes réelles et perpétuelles pour un mur anti-crue et d'égout pluvial, d'une servitude réelle et temporaire de passage et de construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur le boulevard Wilfrid-Hamel, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 310 627, et une partie d'un terrain situé en territoire non cadastré Ville de L'Ancienne-Lorette
- DE2023-593 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes réelles et perpétuelles pour un mur anti-crue et d'égout pluvial ainsi que d'une servitude réelle et temporaire de passage et de

construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur le boulevard Wilfrid-Hamel, connu et désigné comme étant des parties du lot 6 002 159 du cadastre du Québec — Ville de L'Ancienne-Lorette

- DE2023-615 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle pour un mur anti-crue et d'une servitude réelle et temporaire de passage et de construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur le boulevard Wilfrid-Hamel, connu et désigné comme étant des parties du lot 6 002 152 du cadastre du Québec Ville de L'Ancienne-Lorette
- DE2023-617 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle pour un mur anti-crue et d'une servitude réelle et temporaire de passage et de construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur le boulevard Wilfrid-Hamel, connu et désigné comme étant des parties du lot 6 002 149 du cadastre du Québec Ville de L'Ancienne-Lorette
- FN2023-057 Fermeture d'un règlement d'emprunt, réduction du pouvoir de dépenser et annulation du solde résiduaire de pouvoir d'emprunt
- QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :
- AP2023-620 Contrat entre la Ville de Québec et Les Plastiques Cy-Bo inc., pour la fourniture de pièces de pompe et de composantes du fabricant Someflu pour l'opération du Centre de récupération de la matière organique (CRMO) (Dossier 89069)
- PA2023-155 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relativement à des services professionnels Estimation de la distribution géographique des risques associés à la survenue de vagues de chaleur dans l'agglomération de Québec (Dossier 77319)
- AP2023-613 Contrat pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et des progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero* (Dossier 89034)
- AP2023-646 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de gré à gré avec la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ), pour la formation en soins d'urgence et le maintien des compétences pour le personnel des équipes spécialisées du Service de protection contre l'incendie (Dossier 87804)
- AP2023-650 Adjudication d'un contrat pour l'entretien ménager à l'heure de la nouvelle centrale de police Arrondissement des Rivières (Appel d'offres public 88466)
- DE2023-571 Entente entre la Ville de Québec et ALIAS, ligne de signalement inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo—Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Commercialisation de la plateforme Alias hors de la province de Québec
- DG2023-052 Appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement en paiement comptant d'immobilisations de compétence d'agglomération, d'un montant de 800 000 \$, pour l'achat d'équipements nécessaires à la nouvelle centrale de police et au nouveau poste de quartier dans l'édifice F.-X.-Drolet
- FN2023-050 Fermeture de six règlements d'emprunt, réduction des pouvoirs de dépenser et annulation des soldes résiduaires de pouvoir d'emprunt
- FN2023-071 Adoption d'un choix fiscal relativement à la mesure d'allègement en lien avec la constatation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
- SO2023-004 Renouvellement du mandat de deux administratrices au sein du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain

- TE2023-018 Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées
- TM2023-286 Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue De Celles Arrondissement des Rivières
- **DE2023-503** Adoption de la *Politique d'investissement Vision entrepreneuriale Québec 2026*, revisée
- IC2023-009 Création de la Commission consultative pour la qualité de l'air
- AJ2023-037 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le chef-lieu de la cour municipale de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 1608, et dépôt du projet de règlement
- PA2023-159 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la protection des prises d'eau relativement au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques d'une résidence isolée dans le bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles, R.A.V.Q 1267, et dépôt du projet de règlement

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-573

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC — DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec (ci-après la « Commission ») est l'organisme responsable de l'inventaire et de l'officialisation des noms de lieux au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la loi reconnaît aux municipalités la compétence pour choisir les noms de leurs voies de communication, parcs publics, édifices et autres lieux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont tenues, en vertu de l'article 126.1 de la Charte de la langue française (R.L.R.Q., c. C-11), de transmettre à la Commission les noms de lieux qu'elles choisissent;

CONSIDÉRANT QU'afin de favoriser le respect de cette obligation, de même que le travail de partenariat entre la Commission et la Ville, il y a lieu de désigner officiellement un mandataire en matière de toponymie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

DE désigner la greffière, ou son remplaçant, en tant que mandataire auprès de la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-574

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — ENTENTE AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC PORTANT SUR LES CONTRATS DE COLLECTE SÉLECTIVE — DEMANDE DE MÉDIATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signer une entente avec Éco Entreprises Québec (ci-après « ÉEQ ») dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective, en vertu du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'entente à signer a été proposée unilatéralement par ÉEQ à l'ensemble des villes et qu'elle prévoit les obligations des Villes et d'ÉEQ en matière de collecte des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge que plusieurs clauses contenues à ladite entente doivent être modifiées, notamment puisqu'elles entrent en contradiction avec les pouvoirs et compétences des municipalités découlant de la loi en matière de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'à défaut d'ÉEQ de donner suite aux demandes de modification envoyées par la Ville le 15 novembre 2023, le Service juridique n'est pas en mesure de recommander la signature de l'entente-cadre par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 18, alinéa 2 du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, une médiation peut être demandée au plus tard le 21 novembre 2023 en cas de mésentente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'entériner la demande de médiation formulée à Éco Entreprises Québec en date du 20 novembre 2023, en vue de modifier l'entente-cadre de partenariat portant sur les contrats de collecte sélective;

QUE la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), afin de lui demander son appui dans la présente démarche.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-575

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire;

D'autoriser les virements budgétaires provenant des postes suivants vers le poste 02-160-10-416 totalisant 49 000,00 \$:

- 10 000,00 \$ du poste 02-110-10-419;
- 1 500,00 \$ du poste 02-110-10-454;
- 6 500,00 \$ du poste 02-120-10-454;
- 7 500,00 \$ du poste 02-131-10-454;
- 2 000,00 \$ du poste 02-136-10-454;
- 1 500,00 \$ du poste 02-192-10-454;
- 8 000,00 \$ du poste 02-195-10-454;
- 9 000,00 \$ du poste 02-320-10-454;
- 3 000,00 \$ du poste 02-610-10-454.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-576

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE DE DEUX SUPERVISEURS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU:

DE procéder à l'embauche de M. Mario Dupont, à titre de Superviseur au Service des travaux publics, à compter du 27 novembre 2023, selon les conditions de travail prévues au Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, avec une rémunération établie selon la classe salariale 4 des employés cadres, échelon 9;

DE procéder à la nomination de M. Martin Blais, à titre de Superviseur au Service des travaux publics, à compter du 27 novembre 2023, selon les conditions de travail prévues au Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, avec une rémunération établie selon la classe salariale 4 des employés cadres, échelon 4.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2023-577

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — PAIEMENT — SODEM INC. — CONTRAT DE SERVICES POUR LA GESTION DE PISCINE ET DES ACTIVITÉS AQUATIQUES DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL — APO-2018-017 — SESSIONS PRINTEMPS ET ÉTÉ 2023

CONSIDÉRANT la résolution 2018-470 du 6 novembre 2018 relative à l'adjudication d'un contrat à Sodem inc. pour la gestion de programmes et de services aquatiques au Complexe sportif multifonctionnel, appel d'offres nº APO-2018-017;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-343 du 30 août 2021 relative à la prolongation du contrat de Sodem inc. jusqu'au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande le paiement des factures des services pour les sessions du printemps et de l'été 2023, datées du 31 juillet 2023 et du 30 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

FT RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des factures n°s 022281 et 022431 pour un montant total de 74 709,75 \$, plus taxes, à Sodem inc. pour les services rendus au printemps et à l'été 2023 dans le cadre du contrat pour la gestion de programmes et de services aquatiques au Complexe sportif multifonctionnel, appel d'offres n° APO-2018-017;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-714-10-410.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-578

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE DE PERMIS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX — CANADIEN NATIONAL — RÉFECTION DU DÉPÔT À NEIGE DE LA RUE DE HAMBOURG

CONSIDÉRANT les travaux de réfection en cours au dépôt à neige municipal de la rue de Hambourg dans la cadre de l'appel d'offres n° APO-2023-068;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis d'exécution des travaux doit être déposée auprès du Canadien National, en raison de la proximité des rails avec le terrain de la Ville et du chantier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à respecter les modalités de la demande de permis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'entériner la demande de permis au Canadien National, signée par la directrice générale, pour les travaux pour le dépôt à neige de la rue de Hambourg;

DE payer les frais requis au Canadien National découlant des exigences de la demande de permis, estimés à un maximum de 37 000,00 \$, plus taxes, notamment pour frais de protection par signaleur, de localisation des câbles et les frais d'étude de la demande;

D'autoriser un virement de 38 846,00 \$ du poste budgétaire 03-310-00-000 vers le projet GTP-I-23-05;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-579

TRAVAUX PUBLICS — DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) — VOLET 2 — PROJET D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE SUR LE CHEMIN DE LA BUTTE

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III) (ci-après le « Programme ») vise à soutenir le développement, l'amélioration, et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet visant l'amélioration des infrastructures de transport actif sur le chemin de la Butte sur un tronçon de 1,8 km est admissible à l'obtention d'une aide financière au Programme et que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce Programme, est estimé à 4 399 636,11 \$, taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 1 800 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III), volet 2, pour le projet visant l'ajout d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le chemin de la Butte, sur un tronçon de 1,8 km;

DE confirmer l'engagement de la Ville à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'autoriser le Directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tout document en lien avec la demande.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-580

TRAVAUX PUBLICS — DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) — VOLET 3 — ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS — ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III) (ci-après le « Programme ») vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causés par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet admissible au Programme vise l'entretien des 15,86 km de la Route Verte et de ses embranchements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement au Programme, est estimé à 22 000,00 \$, taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 4 919,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au *Programme d'aide* aux infrastructures de transport actif (Véloce III), volet 3, pour le projet d'entretien des 15,86 km de la Route Verte et de ses embranchements sur le territoire de la ville;

DE confirmer l'engagement de la Ville à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'autoriser le Directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tout document en lien avec la demande.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-581

TRAVAUX PUBLICS — RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX — PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) — VOLET 3 — ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS — ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif* (Véloce III) et qu'elle s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées lors de l'année financière en cours;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien visés ont été réalisés du 1^{er} mai au 20 octobre 2023 en respectant l'ensemble des conditions énoncées dans les modalités du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable, le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant à l'indicateur suivant : nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le Directeur du Service des travaux publics est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-582

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — GFL ENVIRONMENTAL INC. — CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — APO-2017-037

CONSIDÉRANT la résolution 2022-446 du 4 octobre 2022 pour le renouvellement du contrat relatif à la collecte de matières résiduelles, avec GFL Environmental inc., appel d'offres n° APO-2017-037, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024, pour une somme estimée à 1 000 000,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture datée du 31 octobre 2023, émise par GFL Environmental inc., pour les services de collecte d'octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° N20020066657, datée du 31 octobre 2023, d'un montant de 109 509,82 \$, plus taxes, à GFL Environmental inc., pour le contrat relatif à la collecte des matières résiduelles, appel d'offres n° APO-2017-037;

DE puiser les fonds requis de la façon suivante :

- 47 614,48 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-451-10-446 (ordures);
- 32 432,49 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-452-10-446 (recyclage);
- 2 084,74 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-451-20-446 (encombrants);
- 27 378,11 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-452-11-446 (résidus verts).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-583

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — CIMA QUÉBEC S.E.N.C. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉLECTROMÉCANIQUE — PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES

CONSIDÉRANT la résolution 2021-272 du 22 juin 2021 relative à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels en électromécanique dans le cadre de l'achat de panneaux lumineux par la Ville à Cima Québec S.E.N.C., pour un montant maximum de 34 635,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Cima Québec S.E.N.C. datée du 29 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 22317381, datée du 29 septembre 2023, d'un montant de 16 813,50 \$, plus taxes, à Cima Québec S.E.N.C., pour le contrat de services professionnels en électromécanique dans le cadre de l'achat de panneaux lumineux par la Ville;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-M-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-584

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TURCOTTE (1989) INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES FEUX DE CIRCULATION — APO-2022-020

CONSIDÉRANT la résolution 2022-251 du 7 juin 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation à Turcotte (1989) inc., pour une période de trois ans, appel d'offres n° APO-2022-020, pour une somme totale estimée à 356 338,60 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures datées du 31 octobre 2023, émises par Turcotte (1989) inc., pour les services rendus en septembre et octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 23258, 23260, 23261 et 23262, datées du 31 octobre 2023, d'un montant total de 37 298,66 \$, plus taxes, à Turcotte (1989) inc., pour des travaux d'entretien d'éclairage public et des feux de circulation, appel d'offres n^{o} APO-2022-020;

DE puiser les fonds requis de la façon suivante :

- 32 647,54 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-340-10-521 (éclairage);
- 3 037,72 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-340-10-640 (pièces d'éclairage);
- 1 613,40 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-355-10-521 (feux de circulation).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-585

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 8 — ENGLOBE CORP. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE POUR L'ANNÉE 2023 — APO-2022-039

CONSIDÉRANT la résolution 2022-422 du 20 septembre 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et

devis et la surveillance de chantier des travaux de voirie et pavage pour l'année 2023 à Englobe Corp., appel d'offres n° APO-2022-039, pour une somme totale estimée de 383 750,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par Englobe Corp., datées du 22 septembre et du 27 octobre 2023, pour les services professionnels rendus du 30 juillet au 30 septembre 2023, et d'y appliquer la note de crédit datée du 12 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des factures n°s 141992 et 147391, datées du 22 septembre et du 27 octobre 2023, d'un montant total de 59 987,50 \$, plus taxes, et d'y appliquer la note de crédit n° 144010, datée du 12 octobre 2023, d'un montant de 320,00 \$, plus taxes, pour un total à payer de 59 667,50 \$, plus taxes, à Englobe Corp. pour le contrat de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de voirie et pavage pour l'année 2023, appel d'offres n° APO-2022-039;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-586

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — GROUPE VRSB INC. — CONTRAT DE SERVICE EN ARPENTAGE LÉGAL — RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS DE LA ROUTE TESSIER ET DE LA ROUTE 138 AINSI QUE DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT ET DE LA ROUTE 138 — APO-2022-050

CONSIDÉRANT la résolution 2022-520 du 8 novembre 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de service pour de l'arpentage légal dans le cadre du réaménagement de la route 138, à Groupe VRSB inc., appel d'offres sur invitation n° APO-2022-050, pour une somme de 45 645,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service juridique et du greffe et du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Groupe VRSB inc., datée du 31 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° F23103300, datée du 31 octobre 2023, d'un montant de 12 900,00 \$, plus taxes, à Groupe VRSB inc., pour le contrat de service en arpentage légal, appel d'offres sur invitation n° APO-2022-050;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-587

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE — CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC ET LÉVIS INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR UN CAMION, FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS D'HIVER, LOT 1 — APO-2022-057

CONSIDÉRANT la résolution 2023-068 du 7 février 2023 relative à l'adjudication du lot 1 d'un contrat d'approvisionnement pour un camion, appel d'offres n° APO-2022-057, à GloboCam Québec et Lévis inc., pour une somme de 172 500,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par GloboCam Québec et Lévis inc., à la suite de la livraison du camion;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE procéder, à la suite de la livraison du camion, au paiement de 172 500,00 \$, plus taxes, à GloboCam Québec et Lévis inc., pour le lot 1 du contrat d'approvisionnement pour un camion, fournitures et équipement d'hiver, appel d'offres n° APO-2022-057;

D'autoriser le Directeur du Service des travaux publics et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tout contrat présenté par l'adjudicataire à la livraison du camion, dans la mesure où il est conforme aux conditions et modalités prévues aux documents d'appel d'offres et à la soumission de GloboCam Québec et Lévis inc.;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-V-22-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-588

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TRAFIC INNOVATION INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE D'AFFICHEURS DE VITESSE FIXES GÉRÉS PAR UNE APPLICATION INFONUAGIQUE — APO-2023-028

CONSIDÉRANT la résolution 2023-181 du 4 avril 2023 relative à l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'afficheurs de vitesse fixes gérés par une application infonuagique à Trafic Innovation inc., appel d'offres n° APO-2023-028, pour une somme de 64 998,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Trafic Innovation inc., datée du 25 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 419702, datée du 25 septembre 2023, d'un montant de 57 888,00 \$, plus taxes, à Trafic Innovation inc., pour le contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'afficheurs de vitesse fixes gérés par une application infonuagique, appel d'offres n° APO-2023-028;

DE puiser une somme de 54 333,00 \$, plus taxes, sur le projet GTP-I-23-04, pour l'acquisition et l'installation des afficheurs de vitesse;

DE puiser une somme de 3 555,00 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-320-10-332, pour le paiement des frais annuels d'accès aux services infonuagiques, soit du 25 septembre 2023 au 25 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-589

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TRAFIC INNOVATION INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE — APO-2023-037

CONSIDÉRANT la résolution 2023-295 du 6 juin 2023 relative à l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement pour la fourniture et l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide à Trafic Innovation inc., appel d'offres n° APO-2023-037, pour une somme de 51 075,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-01, pour des travaux supplémentaires relatifs au type d'installation requis pour deux traverses piétonnes, au coût de 2 124,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par Trafic Innovation inc., datées du 25 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n°s 419 701 et 419 703, datées du 25 septembre 2023, d'un montant total de 53 199,00 \$, plus taxes, à Trafic Innovation inc., pour le contrat d'approvisionnement pour la fourniture et l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide, appel d'offres n° APO-2023-037;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-04.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-590

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENTS — GROUPE ABS INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR DIVERS TRAVAUX POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025 — APO-2023-038

CONSIDÉRANT la résolution 2023-326 du 20 juin 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et de l'environnement pour divers travaux pour les années 2023, 2024 et 2025 à Groupe ABS inc., appel d'offres n° APO-2023-038, pour une somme de 115 419,54 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de sept factures émises par Groupe ABS inc., datées du 31 octobre 2023, pour les travaux effectués entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n°s 163906 à 163912, datées du 31 octobre 2023, d'un montant total de 18 291,49 \$, plus taxes, à Groupe ABS inc., pour le contrat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et de l'environnement pour divers travaux pour les années 2023, 2024 et 2025, appel d'offres n° APO-2023-038;

DE puiser les fonds requis de la façon suivante :

- 10 458,78 \$, plus taxes, pour le paiement des factures nos 163906, 163908, 163910 et 163912, sur le poste budgétaire 02-320-10-410 (honoraires professionnels/voirie);
- 3 724,16 \$, plus taxes, pour le paiement de la facture n° 163907, sur le projet GTP-M-21-02 (acquisition des panneaux à messages variables);
- 2 474,11 \$, plus taxes, pour le paiement de la facture n° 163909, sur le poste budgétaire 02-715-10-410 (réfection du terrain de baseball du CSR Delphis-Marois);
- 1 634,44 \$, plus taxes, pour le paiement de la facture n° 163911, sur le poste budgétaire 02-320-10-521 (travaux de réfection des trottoirs et bordures 2023-2024).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-591

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — JL DESJARDINS CHEVROLET BUICK GMC CADILLAC LÉVIS LTÉE — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE DE CAMIONS LÉGERS, LOT 1 — APO-2023-063

CONSIDÉRANT la résolution 2023-424 du 29 août 2023 relative à l'adjudication du lot 1 du contrat d'approvisionnement pour la fourniture de camions légers à JL Desjardins Chevrolet Buick GMC Cadillac Lévis Itée, appel d'offres sur invitation n° APO-2023-063, pour une somme de 66 610,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 vise l'acquisition d'une camionnette 1500, cabine allongée;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la camionnette livrée le 27 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 66 610,00 \$, plus taxes, à JL Desjardins Chevrolet Buick GMC Cadillac Lévis Itée, pour le contrat d'approvisionnement d'une camionnette 1500, cabine allongée, lot 1, appel d'offres sur invitation n° APO-2023-063;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-M-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-592

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION DE CONTRATS DE TRANSPORT DE NEIGE EN VRAC POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024 LORS DES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT — APO-2023-086

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-086, soit le deuxième processus visant l'adjudication de contrats de transport de neige en vrac pour la saison hivernale 2023-2024 lors des différentes opérations de déneigement, à être adjugés à tous les soumissionnaires conformes pour chacun des lots, selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-524, du 17 octobre 2023, relative à l'adjudication de contrats de transport de neige en vrac pour la saison 2023-2024, lesquels constituent le premier répertoire pour la liste d'appels, et auront donc priorité sur les présents contrats;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les soumissions suivantes pour chacun des lots :

- Lot 1 (catégorie 10 roues): deux soumissions jugées conformes;
- Lot 2 (catégorie 12 roues): quatre soumissions jugées conformes;
- Lot 3 (catégorie semi-remorque 2 essieux): cinq soumissions jugées conformes;
- Lot 4 (catégorie semi-remorque 3 essieux): une soumission jugée conforme;
- Lot 5 (semi-remorque 4 essieux): aucune soumission;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger un contrat de transport de neige en vrac pour la saison hivernale 2023-2024 lors des différentes opérations de déneigement, pour les lots 1 à 4, appel d'offres public n° APO-2023-086, à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1771982 et aux modalités prévues aux documents d'appel d'offres, selon les besoins du Service des travaux publics et les prix unitaires soumis, plus les taxes applicables, aux soumissionnaires conformes suivants et selon l'ordre de priorité établi au tableau suivant afin de constituer le second répertoire pour la liste d'appel :

Catégorie 10 roues (lot 1)				
Rang	Nom	Prix/heure avant taxes		
1	Béton de la Capitale Nationale inc.	140,00 \$/h		
2	Terrassement Robitaille inc.	145,00 \$/h		

Catégorie 12 roues (lot 2)				
Rang	Nom	Prix/heure avant taxes		
1	Transport Multivrac 1998 inc.	144,09 \$/h		
2	Eau Service inc.	154,00 \$/h		
3	Terrassement Robitaille inc.	155,00 \$/h		
4	Les Entreprises Raymond Denis (1990) inc.	157,55 \$/h		

Catégorie semi-remorque 2 essieux (lot 3)				
Rang	Nom	Prix/heure avant taxes		
1	Transport Multivrac 1998 inc.	155,17 \$/h		
2	Transport Steeve Laperrière inc.	160,00 \$/h		
3	Terrassement Portneuf inc.	170,00 \$/h		
4	Les Entreprises Raymond Denis (1990) inc.	172,55 \$/h		
5	Eau Service inc.	174,00 \$/h		

Catégorie semi-remorque 3 essieux (lot 4)				
Rang	Nom	Prix/heure avant taxes		
1	Les Entreprises Raymond Denis (1990) inc.	179,50 \$/h		

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-330-10-521;

DE prévoir les sommes au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-593

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES, RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) — VOLET 1 — PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN RÉSERVOIR DU PARC RIVERAIN

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA), volet 1, (ci-après le « Programme ») vise à financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air;

CONSIDÉRANT QUE le projet visant le réaménagement de l'ancien réservoir du parc Riverain en bâtiment d'activités et de services pour les activités offertes par la Ville sur le lac St-Augustin et dans le parc Riverain est admissible au Programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation du projet de réaménagement de l'ancien réservoir du parc Riverain au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière* aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air,

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Ville désigne le Directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-594

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — OCTROI DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ DE SERVICES PROFESSIONNELS EN THERMOGRAPHIE ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville sont en cours d'exécution;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux, des mandats spécialisés en surveillance de contrôle qualitatif des matériaux, en thermographie de l'enveloppe verticale (murs) et en contrôle de qualité des travaux de toiture doivent être octroyés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat de gré à gré pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville à Nvira Environnement inc. à compter de la date d'octroi, conformément à l'offre de prix datée du 19 septembre 2023, au montant estimé de 56 522,00 \$, plus taxes;

D'octroyer un contrat de gré à gré en thermographie de l'enveloppe verticale (murs) et en contrôle de qualité des travaux de toiture pour les travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville à Englobe Corp. à compter de la date d'octroi, conformément à l'offre de prix datée du 20 septembre 2023 au montant estimé de 51 475,00 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement de 113 383,35 \$ du poste budgétaire 01-231-10-000 vers le poste 03-310-00-000;

D'autoriser un virement de 113 383,35 \$ du poste budgétaire 03-310-00-000 vers le projet BA-B-21-02;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-595

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 2 — CONSTRUCTION DURAND INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AGRANDISSEMENT, LE RÉAMÉNAGEMENT ET LA MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — APO-2023-001

CONSIDÉRANT la résolution 2023-377 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication du contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville à Construction Durand inc., appel d'offres n° APO-2023-001, pour une somme de 17 664 625,35 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme DG3A inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement du décompte n° 2, facture n° 7060, émise par Construction Durand inc., pour les travaux effectués en octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 7060, datée du 31 octobre 2023, d'un montant de 298 382,45 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Construction Durand inc., pour le contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres

nº APO-2023-001;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-596

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT — BIOTHEC FORESTERIE INC. — CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — APO-2023-021

CONSIDÉRANT la résolution 2023-375 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services techniques pour la réalisation de travaux d'arboriculture sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures à Biothec Foresterie inc., appel d'offres n° APO-2023-021, pour une somme estimée de 102 100,00 \$, plus taxes, pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement des factures émises par Biothec Foresterie inc., incluant une note de crédit, datées d'août à octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n°s 1984, 1986 à 1990 et 2011, datées du 30 août et du 27 septembre 2023, d'un montant de 92 399,00 \$, plus taxes, et d'y appliquer la note de crédit n° 2038, datée du 31 octobre 2023, d'un montant de 22 081,00 \$, plus taxes, pour un montant total à payer de 70 318,00 \$, plus taxes, à Biothec Foresterie inc., pour le contrat de services techniques pour la réalisation de travaux d'arboriculture sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures, appel d'offres n° APO-2023-021;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-597

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT — TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC. — CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — APO-2023-020

CONSIDÉRANT la résolution 2023-267 du 16 mai 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services techniques pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la ville à Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., appel d'offres public n° APO-2022-011, pour une somme de 565 965,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par Terrassement technique Sylvain Labrecque inc. pour les services effectués entre le 12 et le 28 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 16479, datée du 28 septembre 2023, d'un montant de 425 224,00 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., pour le contrat de services techniques pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville, appel d'offres n° APO-2023-020;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-598

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT NO 1 — GROUPE RELIEF INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE DIVERS PROJETS MUNICIPAUX — LOT 1 — APO-2023-031

CONSIDÉRANT la résolution 2023-430 du 29 août 2023 relative à l'adjudication du lot 1 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2023-031, pour une somme de 659 902,81 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE lot 1 vise le remplacement et la bonification des jeux d'eau des centres sociorécréatifs Les Bocages et Delphis-Marois;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme Groupe Ici Jeux inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement de la facture émise par Groupe Relief inc., pour les travaux effectués en octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 5074, datée du 31 octobre 2023, d'un montant de 153 199,09 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Groupe Relief inc., pour le lot 1 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux, appel d'offres n° APO-2023-031;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-22-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-599

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT Nº 1 — GROUPE RELIEF INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE DIVERS PROJETS MUNICIPAUX — LOT 2 — APO-2023-031

CONSIDÉRANT la résolution 2023-430 du 29 août 2023 relative à l'adjudication du lot 2 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2023-031, pour une somme de 1 222 923,72 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 vise la réfection d'un terrain de baseball au centre sociorécréatif Delphis-Marois;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme Groupe Ici Jeux inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement de la facture émise par Groupe Relief inc., pour les travaux effectués en octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 5072, datée du 31 octobre 2023, d'un montant de 510 979,75 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Groupe Relief inc., pour le lot 2 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux, appel d'offres n° APO-2023-031;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-22-06.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-600

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT Nº 1 — GROUPE RELIEF INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE DIVERS PROJETS MUNICIPAUX — LOT 3 — APO-2023-031

CONSIDÉRANT la résolution 2023-430 du 29 août 2023 relative à l'adjudication du lot 3 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2023-031, pour la somme de 189.390,42 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 vise l'aménagement d'une piste à vagues pour vélo au centre sociorécréatif Les Bocages;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme Groupe Ici Jeux inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement de la facture émise par Groupe Relief inc., pour les travaux effectués en octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 5070, datée du 31 octobre 2023, d'un montant de 18 474,28 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Groupe Relief inc., pour le lot 3 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux, appel d'offres n° APO-2023-031;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-22-08.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-601

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — OCTROI DE CONTRATS DE SERVICES TECHNIQUES POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES MUNICIPALES EXTÉRIEURES — DP-2023-011

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2023-011, relative à des contrats de services techniques pour l'entretien 2023-2024 des patinoires municipales extérieures, d'une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement pour les saisons hivernales 2024-2025 et 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prix comporte quatre lots, à octroyer sous forme de contrats indépendants, soit :

- Lot 1: Parc Richard-Gosselin;
- Lot 2 : Centre sociorécréatif Les Bocages;

- Lot 3 : Centre sociorécréatif Delphis-Marois;
- Lot 4 : Parc Place-Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des offres de deux fournisseurs différents et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT l'article 1.12 du document de demande de prix n° DP-2023-011 donnant un droit de réserve permettant à la Ville, à sa seule discrétion, d'octroyer les contrats en tout ou en partie, ou encore de n'accepter aucune des offres reçues pour chaque contrat à octroyer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'octroyer les contrats de services techniques pour l'entretien 2023-2024 des patinoires municipales extérieures, lots 1 et 2, incluant un maximum de 50 % des items provisionnels prévus au bordereau de prix selon les modalités prévues à la demande de prix n° DP-2023-011, au plus bas fournisseur conforme pour chacun des lots, soit à Bérü Paysagiste Expert, à compter de la date d'octroi, pour une durée d'un an, incluant une option de renouvellement pour deux saisons supplémentaires, selon les prix unitaires de ses offres, datées du 30 octobre 2023, soit :

- lot 1, pour un montant estimé à 13 772,50 \$, plus taxes, incluant 50 % des items provisionnels, pour l'année 2023-2024;
- lot 2, pour un montant estimé à 28 031,00 \$, plus taxes, incluant 50 % des items provisionnels, pour l'année 2023-2024;

D'annuler la demande de prix n° DP-2023-011 du contrat de services techniques pour l'entretien des patinoires municipales extérieures pour les lots 3 et 4;

DE puiser les fonds requis en 2023 sur le poste budgétaire 02-713-12-522;

DE prévoir les fonds nécessaires au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2023-602

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2023-717 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2021-665 SUR LES LIMITES DE VITESSE APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le Règlement n° 2023-717 modifiant le Règlement n° 2021-665 sur les limites de vitesse applicables sur le territoire de la ville.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2023-603

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2023-715 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 novembre 2023 suivant la résolution 2023-569;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement n° 2023-715 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la

municipalité a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement; EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du Règlement n° 2023-715 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité;

D'adopter le Règlement n° 2023-715 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité avec l'ajout à l'article 16 de la zone scolaire sur la rue Saint-Félix, à titre d'exception au pouvoir d'autorisation du surveillant de circuler à bord d'un véhicule routier lors de l'opération de déneigement.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 08.